



**Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du
Plan climat et du Plan d'affectation des terres**

Communiqué de presse

Libreville, le 30 novembre 2020 – Le ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres, porte à la connaissance du public qu'une opération d'identification, de récupération et de valorisation des bois abandonnés sur l'ensemble du territoire est en cours depuis le 09 juillet 2020.

Cette opération s'inscrit dans la volonté du ministre des Eaux & Forêts, Prof. Lee White, de mettre fin à l'exploitation sauvage et illégale des ressources forestières dans notre pays.

« A ce jour, les premières actions de récupération des bois abandonnés ont été lancées dans les provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Ivindo. Cette opération vise à mettre fin aux pratiques de coupes et d'exploitation illégales du bois, source de dégâts sociaux, économiques et environnementaux. Les bois abandonnés ou exploités sans autorisation sont la propriété de l'État qui peut légitimement procéder à leur valorisation. C'est aussi un moyen de lutter contre les pratiques de corruption conformément à la vision du Président de la République », a déclaré le ministre des Eaux & Forêts.

Dans ce cadre et sur la base de concertation avec les communautés locales, une partie des revenus issus de la valorisation des bois abandonnés sera reversée aux populations locales sous forme de financement direct de projets de développement communautaires tels que l'hydraulique villageoise, l'électrification des villages, la construction ou l'appui au fonctionnement d'écoles, le renforcement des infrastructures sanitaires et routières, et ceux liés à la gestion du conflit homme-faune.

Enfin, il est à noter que dans le cadre de ladite opération, la procédure mise en place exclue les auteurs ou complices des coupes illégales de toute rétribution pour optimiser les bénéfices de l'État.

FIN